



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 68056

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'augmentation du nombre des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Selon une étude de l'INSERM, la prévalence de la maladie d'Alzheimer, de 440 000 cas en 1999, pourrait atteindre 550 000 cas en 2010 et l'incidence (115 000 nouveaux cas en 1999) 135 000 nouveaux cas en 2010. Ces fortes augmentations attendues en raison de l'évolution démographique de notre société et de l'allongement de l'espérance de vie exigent une adaptation de notre système d'accueil pour ces personnes extrêmement dépendantes. Or, à ce jour, les institutions médicalisées susceptibles d'accueillir les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer demeurent insuffisantes en nombre et inégalement réparties sur le territoire, créant des difficultés supplémentaires aux familles éloignées. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures envisagées par le gouvernement pour développer le nombre des institutions médicalisées susceptibles d'accueillir les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, notamment dans le département de la Haute-Marne.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68056

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6163